

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-quinzième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 10 novembre 2014, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Line Chamberland Valérie Coulombe	Représentante de la Faculté des sciences humaines Représentante de l'Association canadienne pour la santé mentale - filiale de Montréal
MM.	Sylvie B. de Grosbois Hervé Dignard	Directrice du Service aux collectivités (présidente) Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)
	Houssine Dridi Rémi Fraser	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mmes	Marie-Andrée Gauthier	Représentante du Regroupement des organismes québécois de lutte au décrochage
	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Nathalie Lafranchise Ève Lamoureux	Représentante de la Faculté de communication Représentante de la Faculté des arts
M.	Sylvain Lefèvre	Représentant de l'École des sciences de la gestion
Mme	Geneviève Pagé	Représentante de la Faculté science politique et de droit
M.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Mmes	Claire Vanier Nicole Vézina	Agente de développement au Service aux collectivités Représentante de la Faculté des sciences

MEMBRE ABSENT :

M.	Jérôme Di Giovanni*	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
----	---------------------	---

SECRÉTAIRE :

Mme	Valéry Colas	Secrétariat des instances
-----	--------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie B. de Grosbois préside la séance et madame Valéry Colas agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle souligne que mesdames Marie-Andrée Gauthier et Valérie Coulombe assistent à leur première rencontre du Comité. Elle mentionne également que la Commission des études a renouvelé le mandat de monsieur Éric Giroux. Elle invite les membres à effectuer un tour de table afin de se présenter.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par monsieur Sylvain Lefèvre, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 174^e assemblée du 10 novembre 2014

Le procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Line Chamberland, appuyée par madame Lise Gervais, le procès-verbal de la cent soixante-quatorzième assemblée ordinaire tenue le 29 septembre 2014 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2.1 Tableau des suivis

La directrice du Service aux collectivités présente le tableau des suivis, tel que déposé en annexe. Aucune question n'est soulevée.

2.2 Information des membres

La directrice du Service aux collectivités signale qu'elle a assisté à l'allocution de la rentrée du recteur, monsieur Robert Proulx. Cette allocution est disponible en ligne sur le site Web de l'Université. Elle mentionne que les paramètres budgétaires pour l'année 2014-2015 n'ont pas encore été fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Il n'est donc pas possible pour l'instant de connaître l'ampleur des restrictions budgétaires qui affecteront l'Université, ni leurs conséquences sur son fonctionnement. Elle pourra probablement donner plus d'information à ce sujet lors de la rencontre du mois de janvier.

3. Projets de formation

3.1 Formation accompagnement dans la mise en place d'une communauté de pratique sur la conciliation famille-travail

Monsieur Houssine Dridi quitte la salle.

La directrice du Service aux collectivités invite les personnes évaluatrices à faire part de leurs commentaires.

Une membre indique avoir trouvé ce projet excellent. À ses yeux il représente même un idéal de ce qu'elle souhaite voir soumis au Comité. Elle signale que plusieurs travaux ont été menés en ergonomie sur la conciliation travail / famille, en partant de l'analyse du milieu de travail. Elle estime que la lecture de cette documentation permettrait d'enrichir le travail à venir pour ce projet de formation. Elle signale cependant avoir eu de la difficulté à évaluer la planification du temps qui est lié à sa réalisation. Cette formation étant divisée en trois blocs, il semble difficile de mesurer le temps nécessaire pour la compléter.

Une autre membre présente son évaluation du projet. Elle estime qu'il est très bon, mais elle aurait souhaité obtenir davantage d'information concernant les résistances du milieu. Elle indique ne pas savoir si la difficulté provient du formulaire de demande ou de la manière dont est présenté le projet, mais elle est d'avis qu'il aurait été préférable de développer cet aspect. Elle ajoute ensuite que la composition du comité d'encadrement lui semble pertinente. Elle estime qu'il aurait été préférable que le professeur élabore davantage son propos concernant le processus d'évaluation.

La directrice du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 93 %.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1090

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-3.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Fédération des professionnelles (FP-CSN);

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Ève Lamoureux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Formation accompagnement dans la mise en place d'une communauté de pratique sur la conciliation famille-travail, et lui accorde la note de 93 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 30 heures à monsieur Houssine Dridi, professeur au Département d'éducation et pédagogie, aux fins d'assurer la formation intitulée Formation accompagnement dans la mise en place d'une communauté de pratique sur la conciliation famille-travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Houssine Dridi réintègre la salle.

3.2 Formation pour l'implantation d'un programme de mentorat entre des jeunes filles à risque d'exploitation sexuelle et des femmes aînées

Madame Nathalie Lafranchise quitte la salle.

Une évaluatrice indique qu'il s'agit d'un très bon projet qui soulève des questions pertinentes. Il s'agit d'une démarche d'accompagnement typique et la problématique soulevée est très bien expliquée. Elle estime toutefois qu'il y a un flou concernant la composition du comité de mentorat et ne comprend pas pourquoi ce dernier est élargi à la deuxième année du projet. Elle aurait aimé avoir plus d'information à ce sujet. Il apparaît clairement que la ressource professorale est experte en la matière. Le groupe est bien ancré et les retombées de la formation sont bien identifiées. Elle s'interroge par contre concernant le projet de l'étudiante citée, à savoir si son sujet de recherche s'inscrit ou pas dans le sujet. Enfin, elle signale qu'il manque un volet d'évaluation du groupe de femmes et des échecs de cette formation, le cas échéant. Elle ajoute qu'elle s'interroge également sur la possibilité de transfert du guide qui sera produit.

Un évaluateur indique avoir formulé les mêmes remarques générales que sa collègue. Il trouve le projet excellent et estime que la pertinence sociale est bien démontrée. Il s'interroge lui aussi concernant la composition du comité de mentorat et du comité d'encadrement. Il se demande s'il serait pertinent qu'il y ait une personne siégeant au comité de mentorat qui participe également au comité d'encadrement. Les retombées de la formation lui semblent significatives et il estime que la professeure est experte en ce domaine.

La directrice du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 90,2 %.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1091

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-3.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Marie-Andrée Gauthier, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Formation pour l'implantation d'un programme de mentorat entre des jeunes filles à risque d'exploitation sexuelle et des femmes âgées, et lui accorde la note de 90,2 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à madame Nathalie Lafranchise, professeure au Département de communication sociale et publique, aux fins d'assurer la formation intitulée Formation pour l'implantation d'un programme de mentorat entre des jeunes filles à risque d'exploitation sexuelle et des femmes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nathalie Lafranchise réintègre la salle.

3.3 Kaianishkat – Vers l'autodétermination des femmes autochtones en matière de recherche : transfert de méthodologies et de techniques en vue de la constitution d'un réseau de chercheuses communautaires

La directrice du Service aux collectivités signale que monsieur Jérôme Di Giovanni avait été sollicité afin d'agir à titre d'évaluateur de ce projet. Il a toutefois décliné cette offre puisqu'il a déjà collaboré avec l'une des personnes en cause. Elle invite les évaluateurs à présenter leur notation.

Un évaluateur indique que la problématique présentée s'inscrit favorablement dans le contexte actuel. L'organisme Femmes autochtones travaille sur des enjeux importants dans lequel ce projet s'inscrit. Il estime toutefois que si la composition du comité d'encadrement semble adéquate, la coordination du projet aurait eu avantage à être mieux définie. Il lui semble également que les retombées pour l'organisme seront très importantes. Il signale par contre ne pas comprendre comment il peut être possible de choisir trois femmes provenant de quatre communautés autochtones. Il aurait apprécié que la section portant sur le choix des participantes soit mieux développée. Enfin, il souligne sa difficulté, de manière générale, à évaluer le temps requis afin que les professeurs, professeurs participent aux différents projets soumis au Comité des services aux collectivités.

Une évaluatrice estime pour sa part la problématique très actuelle et se réjouit de voir que la formation vise à rendre les personnes autonomes. Il lui semble très pertinent d'outiller les participantes, mais elle aurait aimé obtenir davantage d'information concernant les retombées du projet pour l'Université, de même que sur les modalités d'évaluation. Elle estime que ce projet représente beaucoup plus que de l'accompagnement, car il n'est pas simple d'apprendre aux gens à faire de la recherche et à utiliser des données. Également, elle croit que le professeur aurait pu demander davantage de temps de dégrèvement pour sa réalisation. L'évaluation du temps présentée ne lui semble pas réaliste.

Une membre signale que le Comité a déjà accordé des subventions ou des dégrèvements pour des projets avec l'organisme Femmes autochtones. Il est d'avis qu'il serait intéressant d'ajouter au formulaire de demande une évaluation des expériences antérieures lorsqu'un même organisme présente une nouvelle demande.

La directrice du Service aux collectivités indique que les notes combinées représentent une évaluation totale de 91 %.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1092

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-3.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par Femmes autochtones du Québec;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique du projet de formation intitulé Kaianishkat – Vers l'autodétermination des femmes autochtones en matière de recherche : transfert de méthodologies et de techniques en vue de la constitution d'un réseau de chercheuses communautaires, et lui accorde la note de 91 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 60 heures à monsieur Laurent Jérôme, professeur au Département de sciences des religions, aux fins d'assurer la formation intitulée Kaianishkat – Vers l'autodétermination des femmes autochtones en matière de recherche : transfert de méthodologies et de techniques en vue de la constitution d'un réseau de chercheuses communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Projets de dégrèvement de recherche : évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC

4.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 30 octobre 2014

La directrice du Service aux collectivités explique à l'intention des nouvelles, nouveaux membres que le Sous-comité de la recherche se réunit préalablement à la rencontre du Comité des services aux collectivités afin d'établir une première évaluation des demandes de dégrèvement ou de subvention liées à des projets de recherche.

Elle attire l'attention du Comité sur la première page du document. Les membres du Sous-comité de la recherche ont fait quelques observations concernant de nouveaux cas de figure se présentant à eux. D'abord, il devient fréquent qu'une professeure, un professeur dépose simultanément une demande de dégrèvement et une demande PAFARC. Or, ils s'interrogent sur la possibilité pour la professeure, le professeur de mener le projet à terme si l'un ou l'autre des volets ne leur était pas accordé. Les membres se questionnent à savoir s'il ne serait pas pertinent, dans un tel cas, que la personne précise s'il est possible pour elle d'aller de l'avant avec le projet si elle n'obtient pas soit le dégrèvement, soit la subvention.

Également, les membres du Sous-comité de la recherche constatent que des demandes sont déposées pour des projets bénéficiant déjà du financement d'un organisme externe (CRSH, FQRSC). Ils s'interrogent sur ce phénomène. D'un commun accord, ils ont accordé 90 % à ces projets concernant la qualité scientifique, considérant que des expertes, experts dans le domaine les avaient déjà évalués sur cet aspect. Ils estiment qu'il importe toutefois de ne pas perdre de vue que les projets doivent s'inscrire dans la mission du Service aux collectivités.

Enfin, le Sous-comité de la recherche signale que pour la première fois en vingt ans, l'ensemble des dégrèvements sera attribué. Il s'agit à la fois d'une excellente nouvelle puisque cela signifie que les professeures, professeurs sont de plus en plus nombreux à s'investir dans les projets liés aux services aux collectivités. Malheureusement, cela signifie également qu'il y a une forte probabilité qu'il y ait davantage de demandes que de dégrèvements disponibles dans les années à venir. Le Comité des services aux collectivités doit en conséquence se préparer à une telle éventualité.

Une membre se dit étonnée de voir que des projets bénéficiant de fonds importants des organismes subventionnaires déposent des demandes aux programmes du Service aux collectivités. Elle croit plutôt que ceux-ci permettent la réalisation de recherches qui ne peuvent être admissibles à de telles subventions. La directrice du Service aux collectivités indique que la situation ne s'était jamais posée, ce qui fait que le Comité n'a pas encore entamé de réflexion à cet effet. Les membres s'entendent pour que cette question soit discutée lors de la séance de janvier.

Une membre rappelle toutefois que les dégrèvements accordés pour ces projets n'impliquent pas de sommes supplémentaires. Une autre membre fait remarquer qu'il est possible pour les professeures, professeurs de transformer des dégrèvements en fonds de recherche.

Une membre voudrait connaître la proportion de dégrèvements liée à des projets de recherche et celle des projets de formation. La directrice du Service aux collectivités indique que selon la lettre d'entente entre l'UQAM et le SPUQ, la banque de 20 dégrèvements est répartie équitablement en deux enveloppes non fermées – formation et recherche. Lors du dernier concours, si des besoins de dégrèvement dépassent l'une des enveloppes, il est possible d'avoir accès aux dégrèvements résiduels de l'autre enveloppe. Elle explique qu'il existe deux types de dégrèvements à l'UQAM et que ceux-ci sont inscrits à la Convention collective UQAM-SPUQ. Il y a ceux attribués notamment pour l'accomplissement de tâches administratives qui sont gérés par le Service de la recherche et de la création et ceux attribués à la suite des concours du Comité des services aux collectivités. Dans ce dernier cas, il ne faut pas uniquement que les professeures, professeurs démontrent que leur projet implique un surcroît de travail, mais également que l'octroi de ce dégrèvement leur permettrait d'effectuer un projet autrement impossible à réaliser avec un groupe ou un organisme externes.

Une membre ajoute qu'il importe de s'assurer qu'au-delà de la valeur scientifique établie par les organismes subventionnaires, ces projets correspondent aux buts et objectifs du Service aux collectivités. La directrice du Service aux collectivités abonde dans ce sens.

4.2 Systématisation du modèle de mobilisation de Paroles d'excluEs et soutien aux recherches citoyennes inscrites dans ce modèle

Madame Claire Vanier quitte la salle.

La directrice du Service aux collectivités explique à l'intention des nouvelles, nouveaux membres qu'une fois le rapport du Sous-comité de la recherche déposé, il convient que le Comité évalue à son tour les projets et détermine s'il est en accord ou non, avec la notation proposée.

Un évaluateur présente le projet. Il indique que le partenariat avec Parole d'excluEs existe depuis quelques années. Il souligne qu'il n'y a pas de demande PAFARC rattachée à ce projet, alors le Sous-comité de la recherche a d'abord effectué une analyse selon les critères du

PAFARC. Il mentionne avoir trouvé la présentation du projet très générale et aurait souhaité que cette dernière soit davantage élaborée. Le Sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 126 / 150, ce qui équivaut à la mention A.

Une membre signale son accord avec le fait que la présentation du projet aurait eu avantage à être bonifiée.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1093

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par Parole d'excluEs;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Jean-Marc Fontan du Département de sociologie;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour le projet de recherche intitulé Systématisation du modèle de mobilisation de Paroles d'excluEs et soutien aux recherches citoyennes inscrites dans ce modèle, et lui accorde la note de A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Jean-Marc Fontan, du Département de sociologie, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Claire Vanier réintègre la salle.

4.3 Stratégies de mobilisation de la société civile dans le cadre du renouveau syndical au Québec

Monsieur Jean-François Piché quitte la salle.

Une évaluatrice présente le projet. Elle souligne que ce dernier est déposé à la fois pour une demande PAFARC et pour un dégrèvement. Il a été bien noté selon les critères PAFARC, mais en raison du nombre de demandes présentées et, considérant l'ordonnancement des projets, il ne sera pas recommandé pour un financement par le Sous-comité de la recherche. Si le Comité confirme la notation, il faudra s'assurer auprès du professeur qu'il lui sera possible de mener sa recherche sans ce financement. Cependant, il s'agit d'un très bon projet, pertinent dans le contexte actuel. Elle émet toutefois des réserves à propos de la façon dont il est justifié. Il y a une énumération des besoins des centrales syndicales, du temps et de l'énergie nécessaires à sa réalisation, mais la raison pour laquelle il s'attache spécifiquement à la question de recherche n'est pas claire.

La directrice du Service aux collectivités indique que l'agente de développement du Service responsable du projet a été consultée à savoir si le projet pouvait être réalisé sans le financement PAFARC. Elle ne pouvait fournir de réponse à ce sujet et les centrales syndicales, de même que le professeur, devront être consultés.

Une membre émet l'hypothèse que dans la mesure où le projet n'obtient pas de financement, les centrales syndicales trouveront peut-être les sommes nécessaires à sa réalisation. Il est toutefois clair que l'octroi du dégrèvement doit être conditionnel à ce que le professeur s'engage à mener le projet tel quel malgré tout.

Des membres expriment leur malaise à ce qu'il soit exigé que le projet soit réalisé tel quel. Ils mentionnent que les projets de recherche évoluent souvent en temps réel. Il convient de s'assurer qu'il puisse être mené sans le financement PAFARC mais ils préfèrent qu'il ne soit pas inscrit à la résolution que le projet doive être tel quel. Une évaluatrice ajoute que ce dernier est très ambitieux pour une subvention de 8 000 \$ et qu'il serait pertinent d'octroyer le dégrèvement même s'il était légèrement modifié.

Une membre demande s'il est possible de suggérer au professeur de déposer une nouvelle demande PAFARC. Le Comité pourrait alors suspendre sa décision jusqu'au prochain concours. La directrice du Service aux collectivités signale que le prochain concours aura lieu au mois de mars. Il est donc fort probable que ce délai soit trop long. Une membre ajoute qu'il est fréquent d'accorder des dégrèvements à des projets ne bénéficiant pas de subvention PAFARC.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée, sous réserve que le professeur confirme pouvoir mener sa recherche sans le financement PAFARC.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1094

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-4.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Lorenzo Frangi du Département d'organisation et ressources humaines;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littéraire;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour le projet de recherche intitulé Stratégies de mobilisation de la société civile dans le cadre du renouveau syndical au Québec, et lui accorde la note de A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Lorenzo Frangi, du Département d'organisation et ressources humaines, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche;

SOUS RÉSERVE qu'il soit possible pour le professeur Lorenzo Frangi de mener sa recherche sans le financement de la subvention PAFARC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 La démocratie et la représentativité syndicales face à la liberté d'association en droit québécois, canadien et comparé

Un évaluateur présente le projet. Il indique que celui-ci bénéficie du soutien des organismes subventionnaires et qu'en conséquence, sa pertinence scientifique a été notée à 90 %. Le projet est très intéressant. Toutefois, il semble que ce soit moins les besoins des syndicats qui sont en causes que les intérêts de recherche de la professeure.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et le dégrèvement est accordé.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1095

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-4.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Laurence-Léa Fontaine, du Département des sciences juridiques;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Nathalie Lafranchise, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour le projet de recherche intitulé La démocratie et la représentativité syndicales face à la liberté d'association en droit québécois, canadien et comparé, et lui accorde la note de A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à la professeure Laurence-Léa Fontaine, du Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-François Piché réintègre la salle.

4.5 L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires ?

Mesdames Lise Gervais et Claire Vanier quittent la salle.

Une évaluatrice présente le projet. Elle signale que celui-ci a fait à la fois l'objet d'une demande de dégrèvement et d'une demande de subvention PAFARC. Il s'agit d'un projet très solide. L'implication des étudiantes, étudiants est très bien démontrée et le projet entraîne la mise en place de beaucoup d'activités. La justification du temps demandé est également convaincante.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution du dégrèvement est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1096

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-4.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Michel Parazelli de l'École de travail social;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fin de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées pour les étudiantes, étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littéraire;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour le projet de recherche intitulé L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires ?, et lui accorde la note de A;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Michel Parazelli, de l'École de travail social, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mesdames Lise Gervais et Claire Vanier réintègrent la salle.

5. Projets de recherche et de création : évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC

5.1 Présentation du rapport du Sous-comité de la recherche du 30 octobre 2014

La directrice du Service aux collectivités présente le rapport du Sous-comité de la recherche. Pour le présent exercice, 44 000 \$ sont disponibles pour les projets. Un certain nombre d'enjeux ont été soulevés. Parmi ceux-ci, la quantité de projets déposée inquiète les membres puisqu'il est inévitable que de très bons projets devront être refusés. Un autre enjeu concerne la somme résiduelle de 4 000 \$. Dans les dernières années, des projets de qualité ne nécessitant pas 8 000 \$ ont été déposés et ont obtenu cette somme tout simplement par l'ordonnement des projets, selon la note attribuée. Il faut s'interroger à savoir ce qui arriverait si, par exemple, des projets nécessitant peu de financement étaient déposés et que, compte tenu de la note attribuée, ils se retrouvaient plus loin dans l'ordonnement : le Comité serait-il tenté de leur octroyer le financement afin de ne pas le perdre? Enfin, des questionnements demeurent sur la présentation des projets. Certains auraient avantage à approfondir leur demande et, il y a un constat général à l'effet que le temps nécessaire à leur réalisation est souvent sous-estimé.

Une discussion s'engage entre les membres du Comité des services aux collectivités concernant l'attribution de notes et de rangs par le Sous-comité de la recherche. Des membres se disent étonnés qu'il y ait une si mince différence dans la notation des projets qui sont recommandés pour le financement et ceux qui ne le sont pas. Une membre ajoute être mal à l'aise de déterminer qu'un projet ne sera pas financé par une fraction de pourcentage. Elle

estime qu'une telle évaluation est abstraite et que le chiffre attribué ne permet pas de juger de la valeur réelle des projets.

La directrice du Service aux collectivités explique que le Sous-comité de la recherche soumet son évaluation au Comité qui a ensuite le loisir de modifier la notation et le rang accordés. Elle indique que la notation est déterminée en fonction de la moyenne de l'évaluation faite par chacun des membres du Sous-comité. Le faible écart de pointage entre les projets relève d'une part du fait que plusieurs bons projets ne peuvent être financés par manque de fonds. D'autre part, le Sous-comité de la recherche devrait être formé de cinq personnes, ce qui permettrait un plus grand écart dans l'évaluation globale des projets et l'expression d'une plus grande diversité d'opinion. Or, le sous-comité de la recherche est actuellement en renouvellement.

Un membre du Sous-comité de la recherche ajoute que chaque membre annonce la note qu'il attribue au projet. Une moyenne de ces notes permet d'établir la notation finale qui est ensuite présentée au Comité. Il n'y a donc pas de discussion à savoir si un projet doit être financé ou non et concernant l'attribution des rangs. Elle abonde dans le sens de ce qui a été dit précédemment, à savoir qu'il serait probablement plus facile d'obtenir des évaluations qui se démarquent davantage les unes des autres si les cinq sièges du Sous-comité de la recherche étaient pourvus.

Des membres suggèrent que le Comité des services aux collectivités dispose des projets qui se démarquent et qu'ils discutent ensuite des projets dont la notation est serrée. La directrice des Services aux collectivités invite les membres à toujours effectuer leur propre notation à la lecture des projets. Cette procédure permet ensuite de se remettre en contexte plus rapidement lors de l'évaluation finale.

Un membre suggère qu'il y ait un comité dont la composition serait stable, mais qu'un certain nombre de personnes s'y ajoute lorsqu'il y aurait un grand nombre de projets à évaluer. La directrice du Service aux collectivités réitère qu'avec une composition complète de cinq personnes au Sous-comité de la recherche, une telle situation ne s'est jamais présentée. Elle est toutefois d'accord avec la désignation de substituts. Un membre ajoute qu'il est impératif que les substituts agissent comme tel pour une séance complète. Il n'est pas possible de départager les projets. Pour que l'évaluation soit juste pour tous, il importe que les mêmes personnes les évaluent tous.

La directrice du Service aux collectivités mentionne que l'important est que chaque personne soit à l'aise avec l'évaluation qu'elle attribue à un projet. La notation résultant de la moyenne des évaluations est présentée au Comité qui en dispose à sa guise. Elle réitère qu'il conviendrait de pourvoir les postes vacants au Sous-comité de la recherche, plutôt que d'instaurer un principe d'évaluatrices, d'évaluateurs itinérants. L'évaluation des projets doit être faite par les mêmes personnes afin d'être juste. Elle rappelle qu'il est rare de voir des projets notés de façon si rapprochée et que certains soient financés et d'autres non.

5.2 Étude d'impact économique des organismes communautaires de Centre-Sud et du Plateau Mont-Royal

Monsieur Éric Giroux quitte la salle.

Une évaluatrice indique avoir particulièrement apprécié l'originalité de ce projet. Elle signale que le partenariat est très solide et la problématique bien présentée. Elle émet toutefois des réserves

sur le lien entre la problématique et l'hypothèse présentées. Elle aurait apprécié que cette section soit élaborée davantage. Il en va de même pour la méthodologie de recherche. Le Sous-comité de la recherche lui a attribué la note de 85 %, ce qui lui confère le 5^e rang, ex aequo.

À la suite des annonces récentes du Gouvernement, une membre s'interroge à savoir ce qu'il adviendra du projet puisque les Centres locaux de développement sont menacés de fermeture. Une membre est d'avis que le projet peut être réalisé avant une éventuelle fermeture de cet organisme.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution de la subvention est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1097

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Sud / Plateau Mont-Royal, la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud et la Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau (CDC ASGP);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Juan-Luis Klein du Département de géographie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ au professeur Juan-Luis Klein, du Département de géographie, pour le projet de recherche intitulé Étude d'impact économique des organismes communautaires de Centre-Sud et du Plateau Mont-Royal, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Éric Giroux réintègre la salle.

5.3 L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires?

Madame Lise Gervais quitte la salle.

Un évaluateur présente le dossier. Il estime qu'il s'agit d'un très bon projet. Ce dernier vise à mesurer l'autonomie des destinataires de l'action communautaire. Le Sous-comité de la recherche lui attribue la note de 89 %, ce qui lui confère le 3^e rang parmi l'ensemble des projets.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution de la subvention est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1098

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-5.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Michel Parazelli de l'École de travail social;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Line Chamberland, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ au professeur Michel Parazelli, de l'École de travail social, pour le projet de recherche intitulé L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires ?, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Lise Gervais réintègre la salle.

5.4 Stratégies de mobilisation de la société civile dans le cadre du nouveau syndical au Québec

Un évaluateur présente le projet. Il indique que celui-ci est ambitieux et aborde des enjeux importants. Le Sous-comité de la recherche considère toutefois qu'il y a un manque de recul face au sujet abordé et que la méthodologie présentée est floue. La note attribuée est de 83 %, ce qui ne lui permet pas de se qualifier pour le financement.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution de la subvention n'est pas recommandée.

5.5 Cartographie des pratiques de recrutement : le cas des travailleurs guatémaltèques embauchés via le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Un évaluateur présente le projet. Il s'agit d'un excellent dossier qui est très bien présenté. La problématique est clairement démontrée et argumentée. Ce projet trouve des ramifications à l'international. Il émet par contre des réserves concernant la cartographie présentée. Le Sous-comité de la recherche lui attribue la note de 90 %, ce qui lui confère le 2^e rang.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution de la subvention est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1099

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-5.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par les Travailleurs unis de l'Alimentation et du Commerce – Canada (TUAC-Canada) et Global Workers Justice Alliance (GWJA) – New-York, États-Unis;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Dalia Gesualdi-Fecteau du Département des sciences juridiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Lefèvre, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à la professeure Dalia Gesualdi-Fecteau, du Département des sciences juridiques, pour le projet de recherche intitulé Cartographie des pratiques de recrutement : le cas des travailleurs guatémaltèques embauchés via le Programme des travailleurs étrangers temporaires, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Le privé est politique : les féministes face à l'antiféminisme dans les sphères de la vie privée

Madame Geneviève Pagé quitte la salle.

Une évaluatrice présente le projet. Elle mentionne que la question est socialement pertinente et qu'il s'agit d'enjeux sensibles. La présentation du projet aurait toutefois eu intérêt à être bonifiée. Le Sous-comité de la recherche s'interroge particulièrement sur la méthodologie utilisée, soit un questionnaire distribué dans le milieu de pratique et des rencontres de groupe. Par ailleurs, ce projet nécessite l'approbation du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains et l'évaluatrice mentionne qu'il semble difficile d'obtenir une telle approbation pour le mois de janvier. Il importe que les professeures, professeurs se montrent plus réalistes dans l'évaluation du temps requis et des délais. Le Sous-comité de la recherche lui attribue la note de 84 %, ce qui ne lui permet pas de se qualifier pour le financement.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution de la subvention n'est pas recommandée.

Madame Geneviève Pagé réintègre la salle.

5.7 Détresse, souffrance et violence lors de l'accouchement : de la clarification conceptuelle à l'élaboration de stratégies de transfert de connaissances

Madame Line Chamberland quitte la salle.

Une évaluatrice indique que le Sous-comité de la recherche était satisfait de voir ce projet être présenté de nouveau. Les commentaires émis par le Comité des services aux collectivités lors de sa première présentation ont été pris en compte et le projet s'en trouve bonifié. Celui-ci est mieux structuré et argumenté. L'idée conceptuelle est intéressante. Le seul bémol est qu'il n'est pas clair à savoir si la diffusion des résultats sera ancrée dans le seul groupe ou si elle sera plus large. Le Sous-comité de la recherche lui attribue la note de 87 %, ce qui lui confère le 4^e rang.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution de la subvention est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1100

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-5.7;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement Naissance-Renaissance;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Sylvie Lévesque du Département de sexologie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Ève Lamoureux, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ à la professeure Sylvie Lévesque, du Département de sexologie, pour le projet de recherche intitulé Détresse, souffrance et violence lors de l'accouchement : de la clarification conceptuelle à l'élaboration de stratégies de transfert de connaissances, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Line Chamberland réintègre la salle.

5.8 Les femmes laurentiennes : portrait statistique et développement des stratégies pour répondre à leurs besoins

Un évaluateur présente le projet. Ce dernier voudrait comprendre les raisons expliquant que les femmes issues de l'immigration fréquentent peu ou pas les organismes communautaires. Bien que le projet soit posé adéquatement, il reste collé aux réalités locales alors qu'il aurait plutôt eu avantage à ce qu'un territoire plus vaste soit étudié. La méthodologie consiste en la distribution d'un questionnaire dans des organismes du quartier, ce qui ne permet pas de rejoindre les femmes qui ne fréquentent pas ces organismes. Par ailleurs, il semble y avoir une méconnaissance de la chercheuse concernant les organismes communautaires montréalais. Le Sous-comité de la recherche lui attribue la note de 78 %, ce qui ne lui permet pas de se qualifier pour le financement.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution de la subvention n'est pas recommandée.

5.9 Les locataires face au tribunal de la Régie du logement : la preuve et la procédure en questions

Une évaluatrice présente le projet. Elle indique que celui-ci est fort intéressant. Procédant par enquêtes sur le terrain, ce projet semble bien ancré dans son milieu d'études. Une seule inquiétude a été émise concernant un aspect de la méthodologie qui pourrait laisser entendre qu'il pourrait y avoir une instrumentalisation du discours des locataires. Le Sous-comité de la recherche lui attribue la note de 91 %, ce qui lui confère le 1^{er} rang.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution de la subvention est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1101

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-5.9;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ);

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Martin Gallié du Département des sciences juridiques;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Pagé, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ au professeur Martin Gallié, du Département des sciences juridiques, pour le projet de recherche intitulé Les locataires face au tribunal de la Régie du logement : la preuve et la procédure en questions, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Les comités de Ruelles vertes dans Rosemont-La Petite Patrie : enjeux et défis de la mobilisation citoyenne

Un évaluateur présente le projet. Il mentionne que ce dernier est très intéressant. La stratégie de transfert qui sera utilisée semble très pertinente. En plus des enjeux sur la mobilisation citoyenne, le projet s'intéressera à dresser un portrait thermique des ruelles du quartier. Une évaluatrice ajoute toutefois que le Sous-comité de la recherche ne comprend pas pourquoi les entrevues seront menées de manière individuelle plutôt que collective. Le Sous-comité de la recherche lui attribue la note de 85 %, ce qui lui confère le 5^e rang, ex aequo.

L'évaluation est confirmée par le Comité des services aux collectivités et l'attribution de la subvention est recommandée.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1102

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-175-5.10;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Société de développement environnemental de Rosemont / Écoquartier Rosemont – La Petite Patrie;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Catherine Trudelle et du professeur Yves Baudoin du Département de géographie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lamoureux, appuyé par madame Valérie Coulombe, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 4 000 \$ à la professeure Catherine Trudelle et au professeur Yves Baudoin, du Département de géographie, pour le projet de recherche intitulé Les comités des Ruelles vertes dans Rosemont-La Petite Patrie : enjeux et défis de la mobilisation citoyenne, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Claire Vanier réintègre la salle.

6. Nomination d'une membre, d'un membre interne à titre de membre régulier au sous-comité de la recherche

La directrice du Service aux collectivités revient sur la composition du Sous-comité de la recherche. Elle rappelle qu'il serait beaucoup plus aisé de procéder à l'évaluation des projets si la composition du sous-comité était complète. Elle mentionne que madame Ève Lamoureux, qui y siège, verra son mandat se terminer au printemps 2016. Il importe donc de préparer la relève et que des professeures, professeurs se proposent pour y siéger.

Madame Ève Lamoureux précise qu'elle quittera le Comité, car elle terminera alors son deuxième mandat et que le règlement prévoit un maximum de deux mandats de trois ans consécutifs.

7. Proposition d'ordre du jour du CSAC de janvier 2015

La directrice du Service aux collectivités rappelle que la rencontre de janvier donne habituellement l'occasion aux membres d'approfondir leur réflexion sur un ou plusieurs sujets donnés. Cette année, plusieurs thèmes pourraient être abordés : le Sous-comité de la formation, la somme résiduelle de 4 000 \$ dans l'enveloppe PAFARC, les projets financés par des organismes subventionnaires, déterminer les modalités en ce qui concerne les demandes de dégrèvement lorsque le projet n'est pas financé par le PAFARC, l'impact des coupures et des restrictions budgétaires, tant sur les organismes que sur le Service, enfin, la hausse constante du nombre de projets déposés. L'équipe du Service, de même que des collaboratrices, collaborateurs seront conviés à participer à cette rencontre.

À cette occasion, la directrice du Service aux collectivités en profite pour mentionner que l'équipe du Service aux collectivités entamera une réflexion concernant une éventuelle participation à l'organisation d'un événement de pair avec la Chaire de recherche sur la méthodologie et l'épistémologie de la recherche partenariale.

Un membre propose que l'un des thèmes de discussion lors de la prochaine rencontre du Comité des services aux collectivités soit le Sens de la preuve : prouver l'utilité du Service, prouver l'utilité de l'organisme, du groupe. Également, il serait pertinent de réfléchir à l'impact et au rôle du Service aux collectivités face à l'autonomisation des groupes.

Un autre membre ajoute qu'une telle discussion pourrait éclairer les travaux du Comité dans un contexte d'imposition de mesures d'austérité.

La directrice du Service aux collectivités remercie les membres de ces suggestions et indique qu'elle acheminera un courriel à toutes et tous afin d'obtenir leur avis sur le séminaire. Elle invite les membres à réfléchir dès à présent aux personnes qu'ils souhaiteraient inviter ou convier à cette occasion.

8. Divers

Aucun point n'est soulevé.

9. Dépôt de documents

- D.1 Critères d'admissibilité et d'évaluation des demandes de dégrèvements de formation
- D.2 Programme de dégrèvement de recherche
- D.3 Tableau des octrois dégrèvements
- D.4 Critères d'admission PAFARC
- D.5 Grille d'évaluation des projets de recherche PAFARC
- D.6 Tableau des octrois PAFARC

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 30 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LA PRÉSIDENTE

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 26 JANVIER 2015.
VC/lc